

1. Généralités

Swisscom n'est pas en mesure de fournir ses produits de base Swisscom Line basic, Swisscom Line Plus, Swisscom Internet basic et Swisscom Internet plus sur tous les sites à l'aide des techniques standard. En pareille situation, Swisscom envisage le recours au réseau mobile.

Les présentes conditions d'offre de Swisscom (Suisse) SA (ci-après «Swisscom») règlent les spécificités qui s'appliquent lorsque Swisscom fournit les produits de base susmentionnés via le réseau mobile.

Ces conditions d'offre s'appliquent en complément des «Conditions générales de vente des prestations de services» («CGV») et des Conditions particulières pour le réseau fixe et Internet, sur lesquelles elles prévalent en cas de contradiction.

2. Prestations de Swisscom

2.1 Généralités

Sauf mention contraire ci-après, les prestations et la tarification d'un produit de base via le réseau mobile correspondent à celles du produit de base correspondant.

Pour des raisons techniques, le réseau mobile ne peut pas offrir la même qualité de service que le réseau fixe. Les pertes de qualité dues à des fluctuations de propagation du signal, tributaires de l'emplacement et/ou de l'horaire et/ou des conditions météorologiques, sont possibles.

2.2 Règles complémentaires concernant les produits de base via le réseau mobile

En cas de raccordement par le réseau mobile, le débit de Swisscom Internet basic est limitée à maximal 10 Mbit/s en voie descendante et à 1 Mbit/s en voie montante et de Swisscom Internet plus à maximal 80 Mbit/s en voie descendante et à 8 Mbit/s en voie montante (best effort, en fonction des conditions techniques respectives).

Si le client utilise plus de 500 Go de données par mois, le débit est limité à maximal 2.5 Mbit/s en voie descendante et à 1 Mbit/s en voie montante jusqu'à la fin du mois.

L'itinérance et d'autres fonctions mobiles ne sont pas disponibles.

Si Swisscom démontre que l'emploi diverge sensiblement d'une utilisation normale ou s'il s'avère que la carte SIM est utilisée pour des applications spéciales (p. ex. applications de surveillance et liaisons de machine à machine), Swisscom se réserve le droit d'interrompre ou de limiter à tout moment la fourniture des prestations et/ou de prendre toute autre mesure appropriée.

L'utilisation du produit de base via le réseau mobile est uniquement autorisée sur le site spécifié dans le contrat.

3. Obligations du client

L'infrastructure mise à disposition (p. ex. antennes externes, routeurs) doit uniquement être utilisé pour la réception du produit de base via le réseau mobile.

L'acquisition de terminaux appropriés (p. ex. des téléphones) relève de la responsabilité du client.

4. Installation, alimentation

4.1 Installation

L'installation des équipements (antennes externes, routeurs) est assurée par Swisscom à ses propres frais. L'installation intérieure est à assurer par le client.

4.2 Alimentation électrique

Les coûts de réalisation, d'exploitation et d'entretien de l'alimentation électrique nécessaire pour utiliser les produits ainsi que le courant consommé sont à la charge du client. Ce dernier est tenu de mettre à disposition une alimentation électrique appropriée pour assurer le bon fonctionnement de l'installation.

4.3 Propriété des installations et des appareils

Les installations et les appareils nécessaires à la réception des produits de base via le réseau mobile restent la propriété de Swisscom.



Conditions de l'offre de service universel
Swisscom Line basic wireless
Swisscom Line Plus wireless
Swisscom Internet basic wireless
Swisscom Internet plus wireless

5. Durée minimale du service et résiliation

La durée minimale du service correspond à celle du produit de base Swisscom Line basic, Swisscom Line Plus, Swisscom Internet basic ou Swisscom Internet plus.

Janvier 2024